

CCAS DE RENAISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date : 26 mars 2021

Objet : Participation aux frais de repas distribués aux personnes âgées ou dépendantes par les associations agréées

N° 2021-03-26/04

Le vingt-six mars deux mil vingt et un, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de RENAISON s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BELUZE, Président.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

Présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Antoine VERMOREL-MARQUES, Béatrice DESPIERRE, Séverine BESSON, Monique REMONTET et Josiane TANIER

Absents excusés : M. Michel BORIE, Mmes Monique DANTON, Odile MONTFAUCON et Anick FAYET

Procuration : M. Michel BORIE à M. Laurent BELUZE,

Date de convocation : le 18 mars 2021

Secrétaire de séance : Mme Muriel MARCELLIN

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'Administration le bilan des aides de portage de repas à domicile distribués en 2020 par l'association agréée ADMR et propose de reconduire l'ajustement des tranches sur celles du barème de l'aide ménagère (l'assurance retraite caisse nationale).

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Arrête les participations comme suit :

Catégorie	Ressources mensuelles		Participation CCAS sur la base d'un repas par jour et par personne
	<i>Personne seule</i>	<i>Ménage</i>	
1	jusqu'à 903 €	jusqu'à 1 402 €	3.00 €
2	de 904 € à 1 018 €	de 1 402 € à 1 712 €	2.00 €

- Dit que ces aides seront directement versées aux associations ou sociétés agréées par l'Etat (ADMR, Age d'Or...) sur présentation d'un état détaillé,
- Dit que cette mesure prendra effet à compter du 1^{er} juin 2021.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 29 mars 2021

Le Président,
Laurent BELUZE



Date de réception en Sous-Préfecture	01/04/2021
Date de publication	29/03/2021